

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mercredi, le 23 septembre 2020, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

	Vacant	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4
	Robert Fontaine	siège 5
Absent	Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2020-09-176**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour ;
3. Réparation de la toiture de la station d'épuration;
4. Achat du restaurant;
5. Journée de réflexion concernant les chemins de terre;
6. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
7. Levée de la séance extraordinaire;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**3. RÉPARATION DE LA TOITURE DE LA STATION D'ÉPURATION**

**ATTENDU QUE** la toiture de la station d'épuration doit être refaite ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une seule soumission ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal refuse la soumission reçue ;

**ATTENDU QUE** le conseil fera l'achat des matériaux de construction nécessaire chez BMR au montant de 1464.36 \$ taxes non-incluses ;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur EMV Construction fera les travaux au montant de 1 000 \$ taxes non-incluses ;

#### **Résolution 2020-09-177**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**De** refuser la soumission reçue par Construction Yves Vachon.

**D'autoriser** l'achat de matériaux chez BMR au montant de 1464.36 \$ taxes non-incluses pour la réfection de la toiture de la station d'épuration.

**D'autoriser** EMV Construction à effectuer les travaux de réfection de la toiture de la station d'épuration pour un montant de 1 000\$ taxes non-incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **4. ACHAT DU RESTAURANT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo désire faire une offre d'achat notariée pour le bâtiment et le terrain situé au 229, route 253 sud à Saint-Malo ;

**ATTENDU QUE** lors de la signature de l'offre d'achat un montant de 5 000 \$ sera versé en acompte ;

**ATTENDU QUE** si la Municipalité acquière le bâtiment et le terrain, elle voudrait en prendre possession en mai 2021 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire y installer le gymnase extérieur ;

**ATTENDU QUE** le prix d'achat est de 20 000 \$ plus taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité devra fournir une servitude réelle et perpétuelle de droit d'eau sur le puits actuel sans obligation de creuser un nouveau puits si assèchement pour la maison située au 227, route 253 sud ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité autorisa l'accès au bâtiment au propriétaire quittant jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2021 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité paiera pour notarié la transaction ;

#### **Résolution 2020-09-178**

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**De** faire une offre d'achat notariée pour l'achat du bâtiment et du terrain situé au 229 route 253 Sud au montant de 20 000 \$ sans taxe.

**De** verser 5 000 \$ en acompte lors de la signature de l'offre d'achat notariée.

**De** fournir une servitude réelle et perpétuelle de droit d'eau sur le puits actuel sans obligation de creuser un nouveau puits si assèchement pour la maison située au 227, route 253 sud ;

**De payer pour notariar la transaction.**

**D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires à la transaction.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5. JOURNÉE DE RÉFLEXION CONCERNANT LES CHEMINS DE TERRES**

Une journée de réflexion concernant les chemins de terre de la Municipalité se tiendra le 31 octobre prochain avec le conseil municipal, la directrice générale ainsi que les employés de voirie.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun citoyen n'est présent parmi l'assistance.

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 38.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière